

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 FEVRIER 2012 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Abraham Gonshor Jack Edery, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

ABSENT : Conseiller Leon Elfassy

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, Directeur Général et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Le Conseiller Abe Gonshor s'absente temporairement de l'assemblée et revient y assister à 20h12

2012-017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- Item 10.5 - Approbation de contrat d'embauche de Monsieur Sergius Lucian Marin à titre de « Contremaître – travaux publics »
- Item 10.6 - Nomination de Madame Chandra Devenyi à titre de « Gestionnaire des services communautaires » durant le congé de maternité.

Adoptée

2012-018

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le Conseiller Abe Gonshor, appuyé par Councillor Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 janvier soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2012-019

SIGNATURE DU BAIL POUR LE CAFÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE IRVING L.ADESSKY – PARC HAMPSTEAD

CONSIDÉRANT QU'un bail pour le 1^{er} avril 2012 au 31 octobre 2012, à l'expiration du bail courant, va intervenir entre la Ville de Hampstead et Distributrices Deli-Snack Inc. et ce, pour la location d'un local au Centre communautaire **Irving L. Adessky** qui servira de restaurant/café;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer, et UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le Directeur général à signer le bail entre la Ville de Hampstead et Distributrices Deli-Snack Inc. du 1^{er} avril 2012 au 31 octobre 2012.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2012-020

PARTICIPATION DE LA VILLE DE HAMPSTEAD À « HEURE DE LA TERRE »

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead désire prendre position concernant une des grandes menaces auxquelles notre planète n'ait jamais été confrontée, soit celle du réchauffement global ;

ATTENDU QUE la réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue une responsabilité partagée que chaque ville doit s'engager à réduire les émissions de carbone et que chaque personne, entreprise ou communauté doit participer à cet effort ;

ATTENDU QUE plusieurs grandes villes à travers le monde se sont engagées à éteindre les lumières pendant une heure à compter de 20h30, samedi le 31 mars 2012, pour combattre le réchauffement global de la planète ;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead éteigne, pendant une heure, toute lumière non essentielle à compter de 20h30, samedi le 31 mars 2012 ;
- QUE tous les résidents de Hampstead soient invités à se joindre à cette initiative le 31 mars ; et
- QUE toutes les municipalités de l'agglomération de Montréal soient invitées à conjuguer leurs efforts à ceux de la Ville de Hampstead lors de l'heure de la terre, le 31 mars 2012.

Adoptée

2012-021

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 793 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 793 a été donné lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2012 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le Règlement n° 793 intitulé : « Règlement concernant la prévention des incendies ».

Adoptée

2012-022

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 774-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 774 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Michael Goldwax qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 774-1 intitulé règlement modifiant le règlement n° 774 concernant l'administration des services d'aqueduc et d'égouts.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 774-1 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2012-023

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 727-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727-3 PARTIE ‘A’ (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR & PAYSAGEMENT)

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Bonnie Feigenbaum qu’à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement no. 727-8 modifiant le règlement de zonage No. 727-3 Partie « A » (Revêtement extérieur et paysagement).

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 727-8 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2012-024

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 727-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727-3 PARTIE ‘A’ (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR & PAYSAGEMENT)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 727-8 modifiant le règlement de zonage No. 727-3 Partie « A » (Revêtement extérieur et paysagement), et déclarent l’avoir lu ;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D’adopter le projet de Règlement n° 727-8 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage No. 727-3 Partie « A » (Revêtement extérieur et paysagement) ».

Adoptée

2012-025

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 23 JANUARY 2012

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d’Urbanisme, tenue le 23 janvier 2012.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la Greffière.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 5690 Chemin Queen Mary :

Aucune intervention

2012-026

DEMANDE D’APPROBATION D’UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.2.1, AFIN DE PERMETTRE LA MARGE AVANT A 5.95M (19.5 PIEDS) AU LIEU DE 6.1M (20.0 PIEDS) ET POUR L’ARTICLE 6.3.2 AFIN DE PERMETTRE LA MARGE LATERAL GAUCHE A 3.26M (10.7 PIEDS) AU LIEU DE 3.43M (11.3 PIEDS) A FIN DE PERMETTRE L’EMPIÈTEMENT DANS LA COUR LATERAL AINSI QUE LA COUR ARRIERE À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 5690, CHEMIN QUEEN-MARY LOT NO. : 2 089 585 ZONE RA-1 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURE # G-18 0005)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.2.1, afin de permettre la marge avant à 5,95 m (19,5 pieds) au lieu de 6.1m (20.0 pieds) et pour l’article 6.3.2 afin de permettre la marge latéral gauche a 3.26m (10.7 pieds) au lieu de 3.43m (11.3 pieds) a fin de permettre l’empiètement dans la cour latéral ainsi que la cour arrière à un bâtiment unifamilial détaché;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 23 janvier 2012, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus:

Il est proposé par le Conseiller Abe Gonshor, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 5690, Chemin Queen Mary sur le lot no. 2 089 585, Zone RA-1.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 5 Chemin Thurlow :

Aucune intervention

2012-027

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.4.1, AFIN DE PERMETTRE LA MARGE ARRIÈRE À 5,72 M (18,8 PIEDS) AU LIEU DE LA MARGE PRESCRITE DE 7,18 M (23,5 PIEDS) À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL SEMI-DÉTACHÉ AU 5, CHEMIN THURLOW LOT NO. : 2 088 815 ZONE RA-1 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES # G-18-0005)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.4.1, afin de permettre la marge arrière à 5,72 m (18,8 pieds) au lieu de la marge prescrite de 7,18 m (23,5 pieds) à un bâtiment unifamilial semi-détaché;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 12 décembre 2011, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus:

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 5, Chemin Thurlow sur le lot no. 2 088 815, Zone RA-1.

Adoptée

2012-028

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2012

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de janvier 2012 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 janvier 2012, au montant de 775,045.11\$, est par la présente approuvée (407 137.93\$ pour les chèques et 367 907.18\$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2012-029

PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2012 DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead paie le premier versement de sa quote-part pour le 15 mars 2012, au montant de 97,655.16 \$, à la 'Communauté

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

métropolitaine de Montréal'.

Le certificat du trésorier n° 12-10, daté du 3 février 2012, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseiller Jack Edery
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Abe Gonshor
Conseiller Harvey Shaffer

En faveur: 4

A voté contre :

Conseiller Michael Goldwax
Conseillère Bonnie Feigenbaum

Contre : 2

Adoptée sur division

2012-030

PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2012 DE LA VILLE À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead paie le premier versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2012, au montant de 4 762 155,69 \$, à l'Agglomération de Montréal; et

Le certificat du trésorier n° 12-08, daté du 2 février 2012, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2012-031

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRAT DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUCS ET D'ÉGOUTS / PROJET 2012.

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture de services professionnels pour le contrat de réhabilitation de conduites d'aqueducs et d'égouts / projet 2012;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des offres de services reçues et la mise en application de la formule afin de déterminer le pointage de chaque soumissionnaire, celle de Roche Ltee Groupe-Conseils est celle qui obtient la plus haute note conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE, le contrat de services professionnels pour la fourniture de services professionnels pour le contrat de réhabilitation de conduites d'aqueducs et d'égouts / projet 2012, soit octroyé à Roche Ltee Groupe-Conseils, pour des honoraires au montant de 27 482.00 \$ avant taxes; le tout en conformément à l'offre de services datée du 19 janvier 2012.

Le certificat du trésorier No 12-01, daté du 24 janvier 2012, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2012-032

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS, PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE POUR LA RECONSTRUCTION ET LA RÉFECTION DE RUES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour des services professionnels, plans, devis et surveillance en résidence pour la reconstruction et la réfection de rues;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des offres de services reçues et la mise en application de la formule afin de déterminer le pointage de chaque soumissionnaire, celle de Roche Ltée Groupe conseil est celle qui obtient la plus haute note conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, le contrat de services professionnels, plans, devis et surveillance en résidence pour la reconstruction et la réfection de rues, soit octroyé à Roche Ltée Groupe conseil, pour des honoraires au montant de 94 244.00 \$ avant taxes; le tout en conformément à l'offre de services datée du 23 janvier 2012.

Le certificat du trésorier n° 12-02, daté du 24 janvier 2012, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2012-033

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES PUISARDS DE RUES

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour un contrat de deux années pour le nettoyage des puisards de rue incluant une clause de renouvellement annuel pour deux années d'option;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2009-054 adoptée le 6 mars 2009, le Conseil a octroyé le contrat pour le nettoyage des puisards de rue au plus bas soumissionnaire conforme, Veolia ES Canada Services Industriels Inc, pour les années 2009 et 2010;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2011-661 adoptée le 18 janvier 2011, le Conseil a octroyé la première clause de renouvellement d'une année pour le nettoyage des puisards de rue au plus bas soumissionnaire conforme, Veolia ES Canada Services Industriels Inc, pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur des ressources matérielles d'exercer la deuxième clause de renouvellement

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par le Directeur des ressources matérielles, le contrat pour le nettoyage des puisards de rue soit renouvelé pour l'année 2012 pour les coûts suivants :

VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.

Nettoyage de 789 puisards de rue, année 2012 :	10 911.87 \$
T.P.S. 5 %	545.59 \$
T.V.Q. 9,5 %	1088.46 \$
GRAND TOTAL	12 545.92 \$

Le certificat du trésorier n° 12-03, daté du 30 janvier 2012, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2012-034

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE LA PIERRE CONCASSÉE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour un contrat d'une année pour la fourniture de pierre concassée incluant une deux clauses de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2010-343 adoptée le 2 février 2010, le Conseil a octroyé le contrat pour la fourniture de pierre concassée au plus bas soumissionnaire conforme, Les Pavages Chenail Inc, pour l'année 2010;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2011-662 adoptée le 18 janvier 2011, le Conseil a octroyé la première clause de renouvellement pour la fourniture de pierre concassée à la compagnie Les Pavages Chenail Inc, pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur des ressources matérielles d'exercer la deuxième clause de renouvellement

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par le Directeur des ressources matérielles, le contrat pour la fourniture de pierre concassée soit renouvelé pour l'année 2012 pour les coûts suivants :

LES PAVAGES CHENAIL INC

Fourniture de pierre concassée du 1 mars 2012 au 28 février 2013
(selon spécifications)

Pierre concassée 1/4" (approx. 25 tonnes métriques)	20,50 \$ / tm
Pierre concassée 2"-4" (approx. 25 tonnes métriques)	19,50 \$ / tm
Criblure (dust) (approx. 100 tonnes métriques)	15,25 \$ / tm
Pierre concassée 3/4" (approx. 250 tonnes métriques)	18,50 \$ / tm
R.O.C. 0 – 3/4" (approx. 600 tonnes métriques)	16,50 \$ / tm
T.P.S. 5 %	EXTRA
T.V.Q. 9.5 %	EXTRA

- QUE la dépense approximative sera de 19 603,24 \$ taxes incluses; et
- Le certificat du trésorier numéro 12-04, daté du 30 janvier 2012, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2012-035

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE SERVICE DE CONCIERGERIE POUR LE BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour un contrat d'une année pour le service de conciergerie pour le bâtiment des travaux publics, incluant une clause de renouvellement annuel pour trois années d'option;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2010-364 adoptée le 2 mars 2010, le Conseil a octroyé le contrat pour le service de conciergerie pour le bâtiment des travaux publics au plus bas soumissionnaire conforme, 9063-4825 Québec Inc / Service d'entretien Perform-Net, pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2011-689 adoptée le 8 février 2011, le Conseil a octroyé la première clause de renouvellement pour le service de conciergerie pour le bâtiment des travaux publics à 9063-4825 Québec Inc / Service d'entretien Perform-Net, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur des ressources matérielles d'exercer la deuxième clause de renouvellement

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, le contrat pour le service de conciergerie pour le bâtiment des travaux publics soit renouvelé pour les coûts suivants :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

9063-4825 Québec Inc / Service d'entretien Perform-Net

Service de conciergerie garage TP 1 224,00 \$ / mois
du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013
(tel que spécifications)

Sous total pour une année :	14 688,00 \$
T.P.S. 5%	734,00 \$
T.V.Q. 9.5%	<u>1 465,13 \$</u>
Grand total taxes incluses	16 887,53 \$

Le certificat du trésorier numéro 12-05, daté du 31 janvier 2012, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2012-036

OCTROI DU CONTRAT – ÉVALUATION DES BÂTIMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS AUX FINS D'ASSURANCE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du directeur général pour l'évaluation des bâtiments et équipements pour les fins d'assurance;

Il est proposé par le Conseiller Abe Gonshor, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le contrat pour l'évaluation des bâtiments et équipements pour la Ville soit octroyé comme suit :

L2G ÉVALUATION INC.

Évaluation: \$ 10,500.00

25% payable à la signature du mandat, 75% au dépôt du rapport d'évaluation. Les frais de transport, de repas ainsi que les frais de messagerie sont inclus.

T.P.S.	\$ 525.00
T.V.Q.	\$ 937.13
<u>GRAND TOTAL</u>	<u>\$ 11,962.13</u>

Le certificat du trésorier N° 2012-06, daté du 31 janvier 2012, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2012-037

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport du Chef de section Loisirs et adultes 55+ daté du 26 janvier 2012, en ce qui a trait à l'embauche des employés auxiliaires,

Il est propose par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste présentée par le Directeur des services communautaires.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2012-038

REPLACEMENT D'UNE DES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA VILLE DE HAMPSTEAD AU COMITÉ DE RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE M. Charles Ohayon a démissionné de son emploi auprès de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QUE M. Charles Ohayon était membre du Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Hampstead peut désigner six (6) personnes au Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de nommer un nouveau représentant de la Ville au sein dudit Comité de retraite;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- DE DÉSIGNER MME CORNELIA DIANE ZIGA en remplacement de M. Charles Ohayon à titre de membre du Comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Ville de Hampstead.

Adoptée

2012-039

APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE INTERVENUE AVEC LE «SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL, SCFP LOCAL 429»

CONSIDÉRANT QUE la convention collective avec le «**Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP Local 429)** » est échue depuis 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une entente de principe satisfaisante;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Syndicat réunis en assemblée générale ont autorisé au scrutin secret par un vote majoritaire des membres compris dans l'unité de négociation et qui exercent leur droit de vote la signature de la convention collective en conformité avec ladite entente de principe;

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'approuver la convention collective conclue avec le «**Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP Local 429)** » laquelle conviendra à échéance le 31 décembre 2015;
- D'approuver les mesures nécessaires afin de mettre en place les conditions d'emploi qui y sont prévues;
- D'autoriser le maire, le directeur général et le directeur des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Hampstead, ladite convention collective.

Adoptée

2012-040

EMBAUCHE DE MADAME MYRIAM MÉTHOT À TITRE DE « CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES »

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'EMBAUCHER MADAME MYRIAM MÉTHOT, à titre de CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES, au plus tard le 13

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

février 2012, sujet aux conditions usuelles ainsi qu'aux conditions décrites dans le contrat signé le 31 janvier 2012, par Madame Méthot et la Ville, représentée par le Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel «Personnel» détenu dans le bureau du Chef de division des ressources humaines;

Le certificat du trésorier no 12-07, daté du 1^{er} février 2012, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2012-041

APPROBATION DE CONTRAT D'EMBAUCHE DE M. SERGIUS LUCIAN MARIN À TITRE DE «CONTREMAÎTRE – TRAVAUX PUBLICS»

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche temporaire d'un contremaître;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le chef de division des ressources humaines recommandent l'embauche de Monsieur SERGIUS LUCIAN MARIN pour combler ce poste;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'APPROUVER l'embauche temporaire de Monsieur **SERGIUS LUCIAN MARIN** à titre de «**CONTREMAÎTRE – TRAVAUX PUBLICS**» au plus tard le 20 février 2012 pour une période n'excédant pas le 27 mars 2014, et ce aux conditions décrites dans le contrat signé le 6 février 2012 par Monsieur Marin et la Ville, représentée par son Directeur général, contenues dans le dossier confidentiel «Personnel» détenu dans le bureau du Chef de division des ressources humaines; et sujet à un examen médical attestant la capacité d'exercer les tâches de la fonction;

Le certificat du trésorier no. 12-09, daté du 2 février 2012, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2012-042

NOMINATION DE MME CHANDRA DEVENYI À TITRE DE «GESTIONNAIRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES» DURANT LE CONGÉ DE MATERNITÉ

ATTENDU QUE Madame Cornelia Ziga, le Gestionnaire des services communautaires partira en congé de maternité au mois de juin 2012;

ATTENDU QUE le Gestionnaire des services communautaires est un poste important et l'occupant est responsable de l'organisation de divers événements de la Ville et des dossiers de commandite et de la publicité;

ATTENDU QUE la Ville demande que les programmes, les événements, les initiatives de développement des programmes de commandite et de publicité soient maintenus et renforcés sans interruption;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- DE NOMMER **MME CHANDRA DEVENYI**, à titre de «**GESTIONNAIRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**», pour remplacer Madame Cornelia Ziga durant son congé de maternité;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- DE MANDATER le Directeur des loisirs et des services communautaires et le Chef de division des ressources humaines à procéder à la recherche d'un remplacement temporaire pour le poste de Chef de section – Loisirs pour la même période.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2012-043

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Havey Shaffer et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s) Nathalie Lauzière
M^e Nathalie Lauzière, Greffière